



**INSTITUT SAINTE-MARIE**

Enseignement secondaire général

Rue de Bouvy 35 - 7100 LA LOUVIERE

www.ismll.be - 064/31.19.20

La Louvière, le 4 mai 2021

Chers Parents,  
Chères et chers élèves de 3<sup>ème</sup>,

Pour cause de covid-19, cette année encore aura été particulièrement éprouvante pour beaucoup de personnes, jeunes et moins jeunes. Sur le plan scolaire de nombreux facteurs n'ont pas toujours permis que les apprentissages se déroulent dans les meilleures conditions : difficultés liées à l'enseignement hybride depuis novembre, port du masque obligatoire, suspension des cours à deux reprises, pénurie d'enseignants, contraintes liées au confinement, mises en quarantaine, arrêt des activités dans de nombreux secteurs, anxiété et stress générés par la pandémie, maladie et parfois décès de proches... L'équipe éducative est bien consciente des difficultés rencontrées par les uns et les autres et, dans la mesure de ses moyens, veille à ce que ces dernières semaines passées à l'école se déroulent au mieux.

Voici précisément une série d'informations concernant l'organisation de cette fin d'année. Nous vous remercions d'en prendre bonne note, sachant que le contexte nous a contraints à modifier certaines dates par rapport à celles annoncées en début d'année.

### **Choix de la grille de 4<sup>ème</sup> et information sur les options**

Votre enfant recevra en classe une information sur la grille des cours de la 4<sup>ème</sup> générale. Un document reprenant les choix à opérer sera à remettre, complété et signé, **pour le 3 juin** au plus tard à son éducateur ou dans l'urne présente en face de la salle des professeurs. Dans le bas du document, il est aussi permis d'inscrire librement un souhait particulier (se retrouver en 4<sup>ème</sup> dans la même classe qu'un condisciple par exemple).

Sur notre site internet sous l'onglet « Notre offre d'enseignement » ([www.ismll.be](http://www.ismll.be)), vous trouverez une description des cours et une vidéo qui fournit les consignes pour composer son programme. Si vous souhaitez un complément d'information à ce sujet, comme annoncé dans un précédent courrier, nous organisons une **séance d'information** en visioconférence sur nos grilles du 2<sup>ème</sup> degré **ce jeudi 6 mai à 17h30** (le lien sera déposé le matin même sur la page d'accueil de notre site internet).

### **Remédiation et soutien psychologique**

Pour mémoire, les élèves en difficulté peuvent se rendre en remédiation. L'organisation actualisée de ce service figure sur *Its Learning*.



Outre la possibilité de faire appel au CPMS pour un soutien psychologique ou un avis d'orientation (les agents sont présents à l'école les jeudis), le Planning familial *La Bulle* organise une permanence les lundis et mardis sur notre temps de midi au local du CPMS pour être à l'écoute des élèves qui auraient besoin d'exprimer un mal-être.

### **Semaine blanche et session de contrôles de synthèse**

Après avoir consulté l'équipe éducative, les conseils de participation et de direction ainsi que les conseils des délégués des élèves, nous avons pris la décision d'organiser une session de contrôles de synthèse. Ces évaluations se dérouleront **du lundi 7 au vendredi 18 juin**. Le calendrier des épreuves sera bientôt communiqué aux élèves.

La session sera précédée d'une semaine blanche durant laquelle aucune évaluation ne pourra être réalisée ni aucune nouvelle matière abordée. Ce temps sera mis à profit pour s'entraîner, se poser des questions, se mettre en projet...

Dans le contexte actuel, l'organisation d'une session de contrôles de synthèse permet de poursuivre au moins **trois objectifs essentiels** :

- Apporter une information sur le niveau des élèves en vue, notamment, d'adapter l'enseignement au début de l'année prochaine.
- Offrir à chaque élève l'opportunité de se mesurer à ce type d'épreuve (la dernière remonte à décembre 2019), qui contribue aussi à sa formation, et lui libérer du temps pour organiser son étude personnelle.
- Permettre aux élèves qui ne sont pas en situation de réussite pour une ou plusieurs branches de montrer qu'ils sont capables de progrès, sans accroître la charge mentale pour les élèves en situation de réussite.

Bien entendu, compte tenu des circonstances qui ont perturbé les apprentissages cette année et l'année antérieure, des **balises** ont été posées :

- L'évaluation ne portera que sur les savoirs et savoir-faire essentiels.
- Le contenu des évaluations sera allégé tout en permettant de proposer des situations intéressantes sur le plan des apprentissages.
- Les élèves recevront dans les prochains jours les objectifs, contenus et consignes utiles pour se préparer au mieux à la session.
- Sauf s'il est au bénéfice de l'élève, le résultat des contrôles de synthèse programmés dans la session sera relativisé au moment de construire l'appréciation des acquis pour l'année. C'est l'évaluation continue et les progrès de l'élève qui seront valorisés au moment de la délibération des conseils de classe.



## Délibérations et orientation

A partir du lundi 21 juin, les cours seront suspendus, afin de permettre la tenue de nos délibérations.

Les conseils de délibération décideront collégalement du type d'attestation qui sera délivré à chaque élève :

- Une attestation d'orientation A pour sanctionner une année réussie avec fruit.
- Une attestation d'orientation B pour sanctionner une année réussie avec fruit, qui s'accompagne toutefois de restriction pour l'entrée dans l'année supérieure (exemple : AOB avec restriction pour l'enseignement de transition).
- Une attestation d'orientation C qui ne permet pas à l'élève d'accéder à la classe supérieure.

Dans certains cas, exceptionnels, le Conseil de classe pourra ajourner sa décision à septembre et imposer à l'élève une deuxième session. Des plans de récupération et/ou des conseils d'orientation peuvent aussi accompagner toute décision du conseil de délibération.

Les conseils de délibération tiendront bien entendu compte des circonstances liées à la crise sanitaire pour prendre les meilleures décisions.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout entretien souhaité à propos de l'orientation et du choix d'options pour l'an prochain. La rencontre peut avoir lieu à l'école sur rendez-vous ou via visioconférence. Pour des questions plus ponctuelles, un échange de mails ou un appel téléphonique sont aussi possibles.

## Communication des résultats, réunion des parents et recours

**Le vendredi 25 juin en fin de journée**, seuls les parents dont les enfants n'ont pas obtenu une AOA seront avertis par mail de la décision prise.

Les élèves se présenteront à l'école le **lundi 28 juin de 9h05 à 10h30** avec leur journal de classe dûment complété. Ils pourront consulter leurs examens et recevront leur bulletin. Ils veilleront à repartir en emportant le matériel qui leur appartient.

L'avis circonstancié des conseils de délibération figurera dans le bulletin. Vu le contexte sanitaire et le maintien du code rouge jusqu'au 30 juin inclus, les réunions des parents ne pourront se tenir en présentiel que pour les parents dont les enfants n'ont pas obtenu une AOA. La rencontre aura lieu le lundi 28 juin dans l'après-midi entre 15 h et 18 h. Pour un contact indispensable en présentiel, la direction sera également disponible cet après-midi. Par ailleurs, les enseignants prendront contact par téléphone avec les parents qui en feraient la demande.



Les éventuels **recours** contre les décisions du conseil de classe seront adressés à M. Montero, qui recevra le responsable légal de l'élève mineur ou l'élève majeur **le mardi 29 juin entre 14 h et à 18 h ou le mercredi 30 juin entre 14 h et 17 h**. Il est conseillé de se munir d'une demande écrite et motivée. Un accusé de réception du recours introduit sera fourni au requérant. Pour rappel, les recours concernent uniquement les AOB et AOC.

La décision du conseil de délibération suite au recours interne sera notifiée au responsable légal ou à l'élève majeur par envoi électronique avec accusé de réception le 30 juin dans la soirée.

**Après la deuxième session**, les résultats seront communiqués par téléphone le 2 septembre en fin de journée. Les recours éventuels pourront être déposés **le lundi 6 septembre entre 16 h et 18h30** chez M. Montero, selon la même procédure que celle décrite ci-dessus pour les recours fin juin.

Puissent tous nos élèves aborder sereinement et avec l'envie de bien faire cette dernière période de l'année scolaire.

En vous remerciant pour l'attention accordée à la présente communication et en espérant que nous aurons l'occasion de nous revoir après l'été dans des conditions de vie plus normales, nous vous prions de recevoir, Chers Parents, Chères et chers élèves de 3<sup>ème</sup>, l'assurance de notre entier dévouement.

Pour l'équipe éducative,

J. Montero, directeur

R. Pochet, directrice adjointe



### Organisation de la session de contrôles de synthèse - juin 2021

**Talon à remettre à l'éducateur de 3<sup>ème</sup> pour le vendredi 28 mai 2021**

Monsieur/Madame.....,  
responsable(s) de : ..... (nom et prénom de l'élève)  
en ..... (classe)

atteste avoir reçu le document relatif à l'organisation de la fin d'année scolaire.

Adresse e-mail du responsable de l'élève :

Date et signature du responsable de l'élève :